

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre juillet à dix-neuf heures,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond DESILLE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : Le 19 juillet 2018

Membres présents : M. Raymond DESILLE, M. Gérard ALAIRE, Mme Annick BOINOT, M. Gilles RAMBEAU M. Joël BRILLAUD, Mme Jenny HURTAUD, Mme Annie JAUNAS, M. Antoine RAMBEAU, et M. Antoine RUBIO.

Membre absents excusés : Mme Marie-Laure FELIX, Mme Françoise BOINOT, M. Olivier MURZEAU, Mme Nathalie DEPRÉ, Mme Janie ROLAND-TUFFET.

Secrétaire de séance : Mme Annick BOINOT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal.
- Déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption.
- Divers

Début de la séance : 19 heures

Au cours de la séance le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2018.

Monsieur le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain déposées par les conjoints MARET et MERCERON, pour le bien cadastré A398, A399 et A521, d'une superficie totale de 1 597 m² et situé 2 rue d'en Haut à Blameré et par Monsieur Daniel PREVOST, pour le bien cadastré B502, d'une superficie totale de 1 173 m² et situé 12 route de la Mâcre à Blameré.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

Levée de séance : 19 heures 30

Affiché en exécution de l'article 32 du Code Municipal, le 25 juillet 2018.

Le Maire,
Raymond DESILLE

